

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
270<sup>EME</sup> REUNION  
5 AVRIL 2011  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.1(CCLXX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 270<sup>ème</sup>**  
**REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 270<sup>ème</sup> réunion, tenue le 5 avril 2011, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi qu'une déclaration du Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria, en sa qualité de représentant du Président en exercice de la CEDEAO, sur les derniers développements de la situation en Côte d'Ivoire.

Le Conseil a exprimé sa vive préoccupation face aux conséquences humanitaires dramatiques dues à la détérioration de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, du fait de l'intensification des opérations militaires, suite au refus de M. Laurent Gbagbo de céder le pouvoir, dans le contexte de la mise en œuvre de la solution pacifique entérinée par le Conseil, le 10 mars 2011.

Le Conseil a réaffirmé ses décisions antérieures sur la situation en Côte d'Ivoire, en particulier les communiqués de ses 259<sup>ème</sup> et 265<sup>ème</sup> réunions tenues respectivement le 28 janvier et le 10 mars 2011, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement. A cet égard, le Conseil a instamment demandé à M. Laurent Gbagbo de céder immédiatement le pouvoir au Président Alassane Dramane Ouattara, pour abrégé les souffrances des Ivoiriens.

Le Conseil, déplorant les nombreuses pertes en vies humaines, a condamné les violations des droits de l'homme et autres exactions dans le contexte des affrontements militaires, et a rappelé l'impératif de la protection de la population civile et l'obligation qui pèse à cet égard sur toutes les parties aux termes du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne l'accès des acteurs humanitaires aux populations civiles dans le besoin. A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'enquêtes indépendantes sur les tueries de civils à de Douékoué. Le Conseil a encouragé l'ONUCI, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, à mettre vigoureusement en œuvre son mandat de protection des civils.

Le Conseil a exprimé son profond regret face au refus du Président sortant, M. Laurent Gbagbo, d'accepter les propositions formulées par le Groupe de haut niveau de l'UA pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire telles qu' entérinées, lors de sa 265<sup>ème</sup> réunion, auxquelles le Président Ouattara a formellement adhéré, ainsi que son rejet de toutes les autres initiatives de sortie de crise, n'aient pas permis de parachever rapidement la mise en œuvre d'une solution pacifique à la crise. Dans ce contexte, le Conseil a exprimé sa haute appréciation pour les efforts que le Président de la République islamique de Mauritanie, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, continue de déployer, en coopération avec d'autres chefs d'Etat africains et la Commission de l'UA, en vue de mettre fin à l'effusion de sang et de résoudre pacifiquement la crise actuelle et a instamment invité toutes les parties à favoriser le succès de ces efforts.

Le Conseil s'est félicité de la résolution adoptée par la 39<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue à Abuja, le 24 mars 2011. Le Conseil a réaffirmé sa détermination à œuvrer, en étroite coopération avec l'ensemble des acteurs ivoiriens

concernés et la CEDEAO, avec l'appui des Nations unies et d'autres partenaires, à la consolidation de la paix et la construction d'une réconciliation nationale véritable entre les ivoiriens. Le Conseil s'est, en outre, félicité de l'adoption, le 30 mars 2011, par le Conseil de sécurité des Nations unies, de la résolution 1975(2011).

Le Conseil a demandé au Président de la Commission, en étroite coopération avec la Commission de la CEDEAO, et avec le soutien des Nations unies, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour identifier des actions urgentes que l'UA pourrait entreprendre pour accompagner les autorités ivoiriennes dans la promotion de la réconciliation nationale entre tous les Ivoiriens, à l'approfondissement de la démocratie et à la consolidation de la paix.

Le Conseil a reconnu les conditions extrêmement difficiles et dangereuses dans lesquelles opèrent les missions diplomatiques à Abidjan, en particulier le Représentant de l'Union africaine, et a rendu hommage au Représentant spécial du Président de la Commission et à tous les membres de son équipe et les a assurés de son plein soutien. A cet égard, le Conseil a demandé aux forces des Nations unies d'assurer, dans la mesure du possible, la protection et la sécurité des missions diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire.

Le Conseil est convenu de demeurer saisi de la situation et de se réunir, au niveau approprié, pour prendre les décisions appropriées.